



## Cellule Technique du Codéveloppement

### PROGRAMME MOBILITE, MIGRATION POUR LE DEVELOPPEMENT (P2MD)

**Référence:** Convention de Financement N°CML1332 01S-  
Codéveloppement relative à l'appui aux initiatives de la diaspora en  
faveur du développement du Mali

#### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

##### Mise en place d'un dispositif d'accompagnement France/Mali

### I – CONTEXTE DE LA MISSION

Après la crise institutionnelle et sécuritaire qu'a connue le Mali en 2012, la France, au-delà de son engagement pour la sécurisation du Mali et le rétablissement de la paix, a souhaité imprimer une nouvelle dynamique de coopération avec le Mali, particulièrement sur les questions de mobilité, migration et développement.

Cette logique d'intervention se fonde sur :

- (i) les acquis et impacts des programmes de Codéveloppement antérieurs (FSP Codéveloppement et Projet d'Appui au Codéveloppement) ;
- (ii) les nouvelles orientations de la France en matière de mobilité, migration et développement ;
- (iii) la migration, comme levier du développement du Mali.

C'est dans ce cadre que la France et le Mali ont signé une convention en novembre 2013 pour la mise en œuvre du programme mobilité et migration pour le développement qui s'articule autour de deux dimensions :

- 1<sup>ère</sup> dimension : « appui à l'administration et aux collectivités territoriales maliennes en matière de mobilité, migration et développement » ;
- 2<sup>ème</sup> dimension : «développement local et investissements productifs».

## **II- PRESENTATION DU PROGRAMME DANS LEQUEL S'INSERE LA MISSION**

Sur la base d'une convention de financement signée le 15 mai 2014 entre l'AFD et le Gouvernement du Mali, cette 2<sup>ème</sup> dimension du programme mobilité et migration pour le développement vise à promouvoir le rôle joué par la diaspora en faveur de la croissance et du développement du Mali.

L'exécution du programme a été confiée à la Cellule Technique du Codéveloppement (CTC), rattachée au Secrétariat Général du Ministère malien de l'Economie et des Finances, qui accompagne depuis 2002 les dynamiques de valorisation des compétences de la diaspora malienne pour le développement socio-économique du Mali à travers les programmes FSP Codéveloppement et CIGEM (mis en œuvre respectivement sur financements français et européens).

Le projet comprend deux (2) composantes opérationnelles :

1. Composante 1 : Mise en place d'une Facilité d'appui financier aux initiatives de la diaspora en appui à la décentralisation et au développement territorial.
2. Composante 2 : Appui à l'investissement productif
  - a. *Volet 1 : Appui à la définition et la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de promotion et d'accueil de l'investissement productif de la diaspora (individuel ou collectif).*
  - b. *Volet 2 : Mise en place d'un dispositif pilote d'accompagnement sur le corridor France/Mali.*
  - c. *Volet 3 : Promouvoir l'accès de ces investissements aux services financiers existants et appuyer la création de services et produits dédiés.*

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur le volet 2 de la composante 2 à savoir la mise en place d'un dispositif pilote d'accompagnement sur le corridor France/Mali.

Ce programme d'accompagnement à la création d'entreprises par la diaspora malienne installée en France vise à mettre en place un dispositif d'accompagnement en services non-financiers pérenne sur deux espaces (pays de résidence et pays d'origine).

### **III- OBJECTIF DE LA MISSION**

L'investissement productif des diasporas, surtout individuel, est au cœur des problématiques actuelles d'accessibilité financière et d'appui « à l'offre et à la demande » en matière de création ou de développement d'entreprises. La majeure partie des études estime la disponibilité des transferts en faveur de l'investissement productif en moyenne à 20% du montant global, logement compris.

La mission vise la mise en place d'un dispositif innovant d'accompagnement des créateurs de la diaspora installés en France souhaitant investir au Mali : en amont, au moment de l'élaboration de leurs projets (pré-crédation), pendant et après la création d'entreprise (suivi post-crédation).

Le prestataire sera de préférence un consortium France-Mali associant potentiellement des acteurs publics et privés. Ce consortium pourrait regrouper notamment:

1. Des acteurs institutionnels (Ministère, Agence nationale, Collectivité territoriale) ;
2. Des acteurs de la diaspora en France ;
3. Des entrepreneurs de la diaspora déjà installés au Mali ;
4. Des acteurs du secteur privé au Mali et en France.

Le dispositif d'accompagnement des porteurs de projets devra tenir compte de la multiplicité de leurs profils et de leurs compétences. L'entrepreneur de la diaspora devra s'investir directement dans la réalisation du projet, dans le cadre d'une mobilité temporaire ou définitive, si l'activité le requiert. Il pourra également investir à distance en s'associant avec une personne au Mali, chargée de la gestion quotidienne du projet.

Les missions confiées au consortium concerneront toutes les étapes de l'identification des projets en France à leur installation au Mali.

L'appui aux projets en France permettra d'identifier des projets et des promoteurs motivés et innovants, capables de mobiliser autour de leur projet des partenaires techniques et financiers.

L'accompagnement des porteurs de projets au Mali mobilisera un réseau d'acteurs publics et privés et prendra en compte la dimension technique et financière du projet sans négliger le volet social et humain distinguant les entrepreneurs de la diaspora.

### **IV – INVITATION A MANIFESTATION D'INTERET**

La Cellule Technique du Codéveloppement (CTC) invite les acteurs publics et privés décrits ci-dessus à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services.

Les organismes intéressés doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de prestations analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances et expériences nécessaires parmi leur personnel, etc.). Les réponses en groupement sont acceptées.

Les manifestations d'intérêt doivent être adressées obligatoirement par email avant le 25 mars 2015 à 12 heures GMT simultanément aux adresses suivantes :

1) Cellule Technique du Codéveloppement  
Monsieur Hamidou BATHILY  
Email: bathily53@yahoo.fr

2) AFD  
Madame Aminata NIONO  
Email : nionoa@afd.fr

Un maximum de 6 (six) candidats (ou groupements) seront présélectionnés après analyse des manifestations d'intérêt reçues.

Seuls ces candidats retenus après présélection recevront le Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation des services requis.

### **III- DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution du présent projet est de trente-six (36) mois hors délais de validation des rapports à compter du lendemain de la date fixée par l'ordre de services prescrivant le commencement de la prestation.